LIMITER LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE DUE AU TRAFIC A PROXIMITE DES ECOLES LE PLAN DE DEPLACEMENT SCOLAIRE DE DUNKERQUE

Daniel Delsart, *Maison de l’Environnement de Dunkerque*

**ALLERA L’ECOLEAUTREMENT**

*S’il est une activité humaine qui participe au réchauffement climatique, c’est bien celle des déplacements : aller au travail, amener des marchandises, conduire ses enfants à l’école…dés lors qu’ils s’effectuent à bord de véhicules à moteur. Les statistiques les plus récentes indiquent que 70 % des enfants du cycle élémentaire sont quotidiennement amenés à l’école en voiture, alors qu’ils ne demeurent pas à plus de 500 mètres de l’école.*

La loi LAURE (Loi sur l’Air et l’Usage Rationnel de l’Energie) et la Loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) s’attachaient à y remédier en imposant aux collectivités d’établir des PDU (Plan de Déplacement Urbain), ce qui fut fait à Dunkerque en 2003.

Dés l’été 2004, La Maison de l’environnement envisageait avec la Ville de Dunkerque (Direction de l’enfance et de la jeunesse) de mettre en œuvre un Plan de Déplacement Scolaire, dont l’ambition première était d’apaiser les abords des écoles où le tout- automobile et l’incivilité des conducteurs créaient un cercle infernal : je conduis mes enfants à l’école en voiture parce qu’il y a danger à y aller à pied, du fait …de la circulation. Les autres objectifs étant la réduction de la pollution causée par les véhicules, le développement de l’autonomie des enfants dans leurs déplacements et l’amélioration de la santé par l’exercice physique : marche ou vélo

Des diagnostics furent entrepris, autour de quatre groupes scolaires, basés sur des observations visuelles, la géo-localisation des domiciles, le dépouillement d’enquêtes et l’analyse de statistiques de circulation, d’accidents…Ceci afin de connaître les modes de déplacement, les trajets empruntés et de rechercher les freins au développement de pratiques alternatives. Il a été constaté que : les enfants aiment bien marcher, que ce ne sont pas les plus grands enfants qui marchent le plus, qu’il n’y pas eu d’enfants piétons victimes d’accident lors de trajets scolaires, qu’il n’est pas toujours plus rapide d’utiliser la voiture, qu’il y a moins de circulation pendant les vacances, enfin, quand ils ne sont pas au volant de leur voiture, les parents d’élèves sont des gens charmants !

Les résultats ont été présentés au cours de plusieurs réunions de concertation regroupant parents d’élèves, directeurs d’écoles et enseignants, élus et délégués communaux, services de police, techniciens des services municipaux, animées par la Maison de l’environnement qui assure le pilotage des actions.

De ces rencontres sont nées des propositions qui furent expérimentées d’abord sur une semaine la première année, puis sur un trimestre la seconde pour être actuellement menées sur une année scolaire. Piétonisation momentanée de rues devant l’entrée de l’école, changement du lieu d’entrée de l’école pour accueillir les enfants de la maternelle et de l’élémentaire sur la même issue, tracé d’itinéraires piétons depuis des parkings de délestage, accompagnement de groupes d’enfants piétons par des parents (bus pédestre), accueil des enfants cyclistes et création de garages à vélo. Toutes ces mesures font l’objet d’évaluation permanente et sont réajustées au besoin, ainsi, dernièrement, à la demande des parents d’élèves le dispositif a été étendu à la pause méridienne et au samedi matin.

Ce dispositif concerne actuellement 6 groupes scolaires, élémentaire et maternelle, fréquentés par un peu plus de 2000 enfants. Ce dispositif sera progressivement étendu à d’autres établissements. Une recherche est en cours pour le secondaire (collège, lycée, université)

Plusieurs villes, en France maintenant, mais depuis plus longtemps en Belgique, aux Pays Bas, en Grande Bretagne, en Suisse, se sont engagées dans de telles démarches avec des résultats significatifs. Aller à l’école autrement, c’est possible.

**Daniel Delsart**

Directeur de la Maison de l’Environnement de Dunkerque 106, Avenue du Casino - BP 21

59941 DUNKERQUE - CEDEX 2

France

Tel : +33 3 28 20 30 40

[contact@maison-environnement.org](mailto:contact@maison-environnement.org)